Val-d'Or

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 21 août, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2e Avenue, Val-d'Or.

100 et 102, chemin de Val-du-Repos : Demande de dérogation mineure présentée par Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre, pour le compte de Sandra Gervais, Pierre Blais, Danny Gervais et Josée Sirois, visant à fixer la profondeur moyenne, la largeur et la superficie minimale de lots projetés à être créés sur le lot 6 105 013 du cadastre du Québec, respectivement à 55 et 53 m plutôt qu'à 75 m, comme le prescrit la réglementation, à 41 m plutôt qu'à 50 m et à 2 330 et 2 100 m^2 plutôt qu'à 4 000 m^2.

2975, boulevard Jean-Jacques-Cossette : Demande de dérogation mineure présentée par Débosselage du Nord inc. visant à fixer les marges de recul minimales latérale nord et arrière respectivement à 0,8 m plutôt qu'à 4 m, comme le prescrit la réglementation, et à 1,64 m plutôt qu'à 7,5 m, sur la propriété connue comme étant le lot 6 134 530 du cadastre du Québec.

6, rue Saint-Jean : Demande de dérogation mineure présentée par Sylvain Turmel visant à fixer à 0,75 m plutôt qu'à 2 m, comme le prescrit la réglementation, la marge latérale ouest minimale applicable à un agrandissement projeté de la résidence principale érigée sur la propriété connue comme étant le lot 2 548 530 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 2 août 2023.

Signé

Me Katy Veilleux, notaire
Greffière